L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 72 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI, 6 AOUT 1891.

PETITES ANNONCES.

F. L. LUDEMIER & CO., Imprimeurs-Relieurs, 22 rue de l'Union entre Carondelet et St-Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Etiquettes de Pharmacieens imprimées et coupées depuis 25c le mille.

DEMANDES.

ON demande à louer une maison dans le district de Royale à Rampart et Bourbon, ou dans le district de Royale à l'Esplanade. S'adresser P. O. Box 1130. 6 août—

A VENDRE.

A VENDRE—Un magon plein de beaux chevaux venant d'être reçus. Bas prix. Ventes rapides. Transactions loyales. Venez voir, c'est notre devise. Venez voir de bons marchandises. Expédition Boulevard, Terminus de la ligne des chars urbains Prytanée. 5 août—tf

A LOUER

A VENDRE.—Pour se retirer des affaires. Fabrique et magasin de fleurs. Ainsi tous les outils pour les faire. Maison fondée depuis plus de 35 ans. 2 août—2 6

Mme Faya, 64 rue Royale.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Charles Hothe vs Thomas E. Evershed.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans.—No 14,553—Division C.—Avis en vertu d'un ordre du Hon. Jge Fabian Kern, adressé par l'Honorable Robert E. Marr, Jr., juge de la 4me Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, agissant comme juge de la 2me Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire et cause intitulée et numérotée dans l'affaire de vente à l'encan de la procédure ci-dessus, rue St-Charles, entre Gravier et Common, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 5 septembre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres, et intérêts du dit défendant dans et à la propriété ci-après décrite, à savoir:

1er Un certain lot de terre ensemble avec tous les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., dans le Deuxième District de cette ville, et de la contenance de 25 pieds 2 pouces de front sur la rue Claiborne, Esplanade, le Chemin du Bayou et la rue Robertson, désigné par le No 1, et mesurant 61 pieds 2 pouces 6 lignes de l'Esplanade, 55 pieds, 2 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Esplanade, 42 pieds 3 pouces sur la ligne vers le Chemin du Bayou, contenant en sus lot No 2 et 18 mesurant des largeur sur la ligne à l'arrière, 25 pieds de largeur.

2e Un certain lot de terre ensemble avec tous les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., dans le Deuxième District de cette ville, et le même que et dessus décrit et désigné sous le No 2, et mesurant 24 pieds 2 pouces de front à la Claiborne sur 37 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne la plus près du lot No 1, et 25 pieds de large sur la ligne vers le Chemin du Bayou, et 25 pieds 6 pouces de largeur sur la ligne vers le Chemin du Bayou, acquis de Robert J. Kerr, suivant acte du 17 juillet 1888, pardevant Henry E. Kerr, notaire, enregistré dans le C. O. B. 130, folio 153.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

T. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

5 août—5 12 19 26—sept 2 5

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Juliana Lehman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 32,552—Division C.—Attendu que Gustave Lehman a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Juliana Lehman, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les moyens pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

5 août—5 12 19 24

Succession de Thomas Carter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 32,891—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (si il en est) pourquoi la succession présentée par Mme E. J. Carter, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

26 juil—26 31—4 août

Succession de John H. Rahders.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 28,750—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qui seront pour lesquelles le compte présenté par H. J. Galbert exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

2 août—2 7 11

Succession de Minerva Payne, femme décédée de Warren Payne.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 32,536—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (si elle en est) pour lesquelles le compte final présenté par John H. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

31 juil—31—août 5 9

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 33,515—Adolph Kreiel vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Adolph Kreiel soit et est par le présent acceptée par la Cour et homologuée de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Mr. Morgan Harley, notaire, au bureau No 7 rue du Pump, en cette ville, le VENDREDI 28me jour d'août 1891 dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic, voter sur la demande du pétitionnaire pour une décharge et sur toutes autres affaires pouvant être utiles et nécessaires, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; et que John O Wicklifle, Esq., soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 29 juillet 1891.

(Signé) FRED D. KING, Juge.

Pour copie conforme.

M. GERRAUD, Député Greffier.

26 juil—26 31 août 4

F. J. Zaeringer vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 32,797—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (si elle en est) pourquoi le compte final présenté par Mme E. J. Carter, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

2 août—2 7 11

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 33,548—Division D—Edward Bonnet vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Edward Bonnet soit et est par le présent acceptée par la Cour et homologuée de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant T. Wharton Collens, notaire, en son bureau, dans la bâtisse Morris, au 2ème jour d'août 1891 afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic, voter sur toutes autres affaires qui pourront leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Mr. Mercer Slatton, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 14 juillet 1891.

(Signé) THOS. C. W. ELLIS,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, maintenant absent en congé.

Pour copie conforme.

JAS. L. RANKIN, Député-Greffier.

14 juil—21 28 31 août

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 33,513—Adolph Kreiel vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Adolph Kreiel soit et est par le présent acceptée par la Cour et homologuée de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Mr. Morgan Harley, notaire, au bureau No 7 rue du Pump, en cette ville, le VENDREDI 28me jour d'août 1891 dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic, voter sur la demande du pétitionnaire pour une décharge et sur toutes autres affaires pouvant être utiles et nécessaires, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; et que Mr. Mercer Slatton, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 21 juillet 1891.

(Signé) FRED D. KING, Juge.

Pour copie conforme.

M. GERRAUD, Député Greffier.

26 juil—26 31 août 4

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 5 AOUT—CLASSE No 283
Tirage de 4 heures P. M.

31	21	28	16	43	11	60	51	22	3	12	02 13

Les tirages et dessins, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature

Ce 5 août 1891—4 heures P. M.

J. A. ROUSSEAU.
W. P. PINCKARD,
Commissaires.

☞ Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus au tout bureau des loteries.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

A.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de notre gouvernement public, et sa franchise a été récemment adoptée par le Peuple de cet Etat comme partie intégrante de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire spécial.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires dont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages de mars et de septembre lieu dans les autres six mois de l'année, et tout ceux lieu en public, à l'Académie de Musique à la Nouvelle-Orléans.

Nommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semi-réguliers de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons les parties de ces tirages, nous en donnons l'assurance, qui lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons la reproduction de nos signatures.

Nous soussignés Banques et Banquiers payent tous les lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

E. M. WALMSLEY, Pres. Union Nat. Bank.
J. A. RAMOS, Pres. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Pres. N. O. Nat. Bank.
CARL KOHN, Pres. Union Nat. Bank.

Grand Tirage Mensuel,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI, 11 AOUT 1891.

GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000, ...	100,000
1 Lot de	50,000, ...	50,000
1 Lot de	25,000, ...	25,000
1 Lot de	10,000, ...	20,000
5 Lots de	5,000, ...	25,000
35 Lots de	1,000, ...	35,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300, ...	60,000
500 Lots de	200, ...	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de	$500, soit	$50,000
100 Lots de	$300, ...	30,000
100 Lots de	$200, ...	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100, soit	$99,900
999 Lots de	$100, ...	99,900
3,124 Lots se montant à	.....	$1,054,600

PRIX DU BILLET:

Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1

Prix pour les clubs, 35 fractions de billets de $1 pour $30.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS.

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquels nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adresser à PAUL CONRAD, Nouvelle-Orléans, La.

Donner l'adresse en plein et faire la signature lisible.

La Congrès ayant passé des lois défendant le service de la mailles à toutes les Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu Nos Droits comme Institutions d'Etat. Les autorités postales néanmoins continuent à livrer toutes lettres ORDINAIRES adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres ENREGISTRÉES à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais à eux-mêmes.

ATTENTION.—La Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane a décidé le 27 avril 1891 que la question de maintenir la loterie en opération jusqu'en 1919 serait soumise au vote du peuple de cet Etat à une élection qui aura lieu en avril 1892, ainsi qu'il en a été décidé par la Législature de l'année dernière.

L'élection qui aura lieu conformément au dit ordre et à la dite décision, de la Cour Suprême dans le mois d'avril de l'année prochaine décidera finalement si la loterie cessera ses tirages après le 1er janvier 1895, ou continuera de tirer jusqu'au 1er janvier 1919.

QUELLES QUE SOIENT LES CIRCONSTANCES la Loterie continuera ses tirages jusqu'au 1er janvier 1895.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs réclament d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance de leur annonce.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mme Philip Burnstein et al. Mayer Weil, possesseur actuel.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 31,143—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, entre Gravier et Common, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 22 août 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le second district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Levée, Chartres, Toulouse et St-Louis, de la contenance de 40 pieds de front sur la rue Levée, sur une profondeur de 120 pieds, conformément aux actes de vente, enregistrés au Bureau des Hypothèques, Livre 1, folio 112, et 1, folio 113, et 1, folio 114, et 1, folio 115, et 1, folio 116, et 1, folio 117, et 1, folio 118, et 1, folio 119, et 1, folio 120, et 1, folio 121, et 1, folio